



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 janvier 2010**

Délibération n° 2010-1254

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Révision de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillionel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Arrue (pouvoir à Mme Frih), Bernard R (pouvoir à M. Flaconnèche), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoïn), MM. Darne JC. (pouvoir à M. David G.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Coulon), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Lambert (pouvoir à M. Corazzol), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à Mme Dubos), MM. Terracher (pouvoir à M. Llung), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Gignoux), Vial (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Palleja.

Séance publique du 11 janvier 2010**Délibération n° 2010-1254**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Révision de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 décembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La ZPPAUP de Villeurbanne, créée par arrêté de monsieur le préfet de région du 18 juin 1993, a été mise en révision par délibération du conseil municipal de Villeurbanne en date du 2 juillet 2004.

Par arrêté préfectoral en date du 8 août 2007, monsieur le préfet du Rhône a prescrit une enquête publique en vue de la révision de la ZPPAUP.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 24 septembre au vendredi 19 octobre 2007 inclus.

Treize observations ont été portées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie de Villeurbanne et une seule observation a été portée sur le registre d'enquête publique ouvert à l'hôtel de Communauté.

Dans ses rapports et conclusions établis le 17 décembre 2007, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur le projet assorti de recommandations.

Monsieur le préfet du Rhône a donné un avis favorable au projet de révision daté du 8 avril 2008 avant de le transmettre à la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS).

Le projet de révision de la ZPPAUP de Villeurbanne, prenant en compte les recommandations, a été examiné par ladite commission le 13 novembre 2008, laquelle a émis un avis favorable.

Monsieur le préfet du Rhône a donné son accord au projet de révision de la ZPPAUP de Villeurbanne par courrier en date du 19 mai 2009.

De même, le conseil municipal de Villeurbanne a donné son accord sur le dossier révisé par délibération du 26 mars 2009.

En conséquence, il est proposé au Conseil, conformément à l'article 4 du décret n° 84-304 du 25 avril 1984 modifié par le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007, de donner son accord sur le projet.

Cet accord permettra à monsieur le président de la Communauté urbaine de prononcer la révision de la ZPPAUP puis d'annexer le dossier de révision au plan local d'urbanisme par voie de mise à jour ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1128 du 8 septembre 2005 ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Donne son accord au projet de révision de la ZPPAUP sur la commune de Villeurbanne.

2° - Précise que cette délibération sera transmise à monsieur le préfet du Rhône ainsi qu'à monsieur le maire de Villeurbanne.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2010.